



Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

LE 31 JANVIER ENCORE PLUS HAUT DANS LA METALLURGIE

Incontestablement, les Français jugent inefficace et injuste la réforme des retraites imposée par le gouvernement ainsi que la politique sociale du patronat dans les entreprises.

Le 31 janvier a été, une nouvelle fois, un véritable succès, avec plus de 2.5 millions de travailleuses, travailleurs, jeunes et retraités qui se sont mobilisés par la grève et/ou ont manifesté, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Dans les entreprises de la métallurgie, ce sont des dizaines de milliers de salariés en grève. Des autocars ont été affrétés au départ de nombreuses usines de la métallurgie (Airbus, Arcelormittal, Ascometal, Amcor, Alstom, BDR, Clestra, Ineos, Kuhn, Thales, Safran, Schaeffler, Stellantis, Renault...).

Les salariés, dans l'unité et avec la CGT, s'organisent sur leurs légitimes revendications, de forte augmentation des salaires, de reconnaissance et de revalorisation de leurs qualifications, d'emplois, qu'ils savent au cœur du débat sur les retraites.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, il n'y a pas de problème de financement des retraites. Le seul souci se résume aux cadeaux fiscaux faits aux entreprises, sans aucune contrepartie, ainsi qu'au manque de versement de cotisations sociales.

Ce rejet est un point d'appui conséquent pour développer un mouvement de masse et une raison supplémentaire pour porter nos revendications de progrès social : **une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75%, avec la prise en compte des années d'étude et de la pénibilité.**

NOUS POUVONS GAGNER PARCE QUE LE MOUVEMENT S'ÉLARGIT !

Il faut poursuivre et amplifier la mobilisation, enraciner l'action collective sous toutes ses formes, en interpellant les directions d'entreprises dans le cadre des CSE, y compris en intersyndicale, les UIMM locales ou encore les députés Renaissance et LR.

Face à la pression des salariés, patronat et gouvernement devront faire marche arrière, comme cela a été le cas par exemple en 1995, ou en 2006 pour le CPE...

Nous sommes dans une phase de mobilisation des salariés, retraités, privés d'emploi et des jeunes d'un niveau particulièrement élevé et porteur de revendications légitimes en matière de salaires, de conditions de travail et de retraite.

Pour la suite décidons ensemble des formes d'actions collectives les plus appropriées à la situation de blocage du gouvernement et du patronat.

D'ores et déjà, la FTM-CGT appelle l'ensemble des syndicats, syndiqués et salariés de la branche, à participer aux grèves et manifestations des 7 et 11 Février prochain.

Montreuil, le 1^{er} Février 2023